



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**des Vallées de la Brayе  
et de l'Anille**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260624-20260612-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

### Délibération N°20260612

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin à 19 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayе et de l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Marolles-lès-Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Madame LELONG Françoise.

#### Etaient Présents :

Date de convocation  
16 juin 2026

Date d'affichage  
16 juin 2026

Nombre de conseillers  
En exercice 42  
Présents 33  
Votants 39

**Mmes** BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, CHAUVÉAU Pascale, DAVID Isabelle, DUBOIS Virginie, DUPONT Isabelle, JUMERT Annie, LANDEMAINE Alexandrine, LELONG Françoise, LEPENNETIER Aude, MERCIER Nadine, STERBA Éléonora, VALLOIS-PERNAS Martine,  
**MM.** BERNARDET Denis, BRANJONNEAU Thierry, CARON Michel, CHÉRON Michel, FONTAINE Eric, GAULTIER Philippe, GAUTHIER Renaud, GILLET Danick, GRÉMILLON Patrick, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MASSÉ Nicolas, NASLÉ Jérôme, NICOLAÏ Christophe, PIERRE Frantz, POTAGE Jean-Paul, RALUY Hugues, **membres titulaires**, MM. ISAMBERT Stéphane, HUGUET Jean-Pierre **membres suppléants**.

#### Étaient excusés :

Mme DAVEAU GAULARD Justine donne pouvoir à M. PIERRE Frantz  
Mme DOLEUX Evelynne donne pouvoir à M. GRÉMILLON Patrick  
M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe  
M. CORBIN Olivier donne pouvoir à M. CARON Michel  
M. GERNOT Philippe donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole  
M. MORIN Sébastien donne pouvoir à M. FONTAINE Eric  
M. PARIS Hubert remplacé par son suppléant M. ISAMBERT Stéphane  
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre  
Mme DESILES Mélanie  
Mme NADREAU Olivia  
M. GASCHET Alain

Monsieur CARON Michel est nommé secrétaire de séance.

### **OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION ASAC - Attribution 2026**

Vu l'article L2311-7 du code général des collectivités territoriales, relatif à l'attribution des subventions,

Vu la délibération n°20170303 du 30 mars 2017 du conseil communautaire fixant les conditions d'attribution des subventions aux associations,

Vu la délibération n°20260211 du 26 février 2026 approuvant le budget primitif 2026 du budget principal,

La CCVBA apporte son soutien financier à des associations de son territoire pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements.

L'Association Sport Adapté Calaisien a bénéficié d'une subvention de 1 500€ pour ses différentes compétitions pour l'année 2026.

Dans un courrier du 4 mai 2026, l'ASAC sollicitait la CCVBA pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre du championnat de France de pétanque qui a eu lieu du 22 au 24 mai avec un déplacement à Nice.

**Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **OCTROIE** une subvention exceptionnelle de 600€ à l'ASAC pour le championnat de France de pétanque à Nice,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 24 juin 2026

Le secrétaire de séance,

Michel CARON



La Présidente,

Françoise LELONG

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLEN  
10, Rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-CALAIS

